

Airtrace décolle début 2010

Le centre de formation en environnement aéroportuaire, né de la collaboration entre l'AIG et BTEE, dispense une première formation en France courant janvier.

Valoriser hors de la plate-forme le savoir-faire qui y a été développé : tel est l'une des ambitions d'Airtrace. Ce centre de formation en environnement aéroportuaire a été créé sur l'impulsion conjointe de Robert Deillon, directeur général de l'Aéroport International de Genève (AIG) et de Stéphane Pillet, directeur du Bureau de travaux et d'études en environnement (BTEE SA).

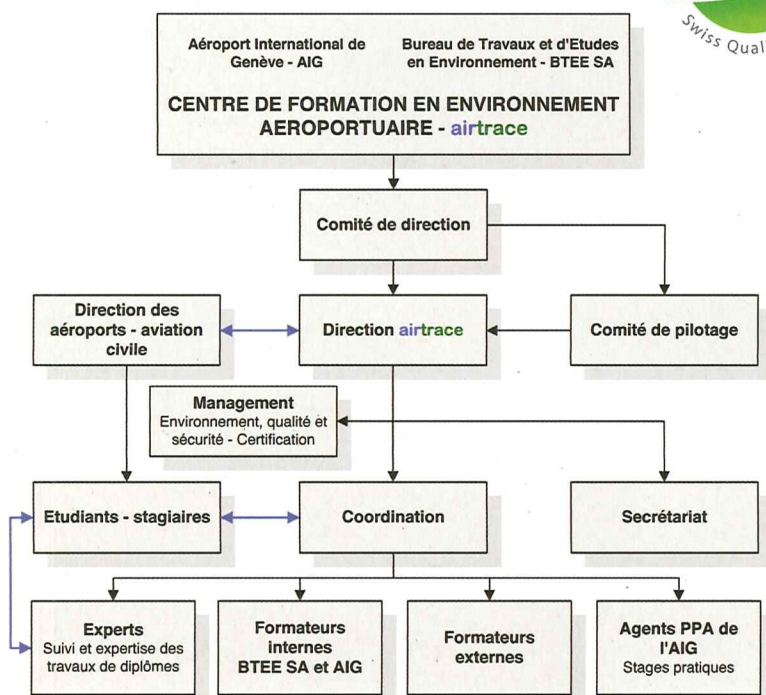
Retenu dans le cadre du projet de création d'un centre d'excellence en aéronautique sur l'aérodrome de Saint-Yan, en France, Airtrace va dispenser dès le début de l'année 2010 ses premiers cours de prévention du péril animalier (PPA, lire ci-contre). Les modules de formation soumis aux autorités administratives françaises ont été validés, et la formation «made in Geneva Airport» a en quelque sorte reçu son visa pour la France (lire le 23-05 numéro 61 du mois d'octobre 2009). D'autres formations pourraient bientôt être proposées par Airtrace dans le contexte de l'Air'e Académie qui se développe sur la plate-forme aéroportuaire du Beaujolais. Elles viendront en complément de divers enseignements dispensés par d'autres

entreprises de formation, au titre desquelles la société Aerial, partenaire d'Airtrace.

Le comité de direction d'Airtrace est présidé par Robert Deillon, qui y siège aux côtés de Xavier Wohlschlag, responsable de la division Opérations de l'AIG et de Stéphane Pillet. Un comité de pilotage réunit Stéphane Pillet, Xavier Wohlschlag, Patrick Jacot, Tristan Hofmann et Bertrand Stämpfli. La structure est dirigée par Stéphane Pillet.

Airtrace propose aux gestionnaires d'aérodromes français diverses formations sur mesure. En matière de prévention du péril animalier, plusieurs modules seront proposés. Ils permettront aux stagiaires qui les suivront d'obtenir, selon la formule retenue, une licence internationale de spécialiste en prévention du péril animalier, un brevet international d'agent de prévention du péril animalier, ou une formation initiale à la prévention du péril animalier. Par ailleurs, Airtrace propose d'ores et déjà d'animer des séminaires d'information sur cette thématique.

BST



Si PPA pas OK, avion KO !

Sur les plates-formes aéroportuares, la prévention du péril animalier (ou PPA) concerne pour une bonne part la prévention du péril aviaire. Les agents en charge de cette tâche veillent à empêcher les chocs entre les aéronefs et les oiseaux. Ce travail est d'autant plus important que les aéroports, contrairement à une idée reçue, constituent des biotopes relativement privilégiés. De larges espaces herbeux se prêtent à l'atterrissage d'oiseaux migrateurs ou autochtones. On y trouve également une certaine diversité en termes de flore, laquelle attire des insectes et leur lot de prédateurs à plumes. Par ailleurs, divers petits mammifères constituant le bas de la chaîne alimentaire de rapaces s'y développent.

Même s'ils sont beaucoup plus petits que les avions, les oiseaux, quelle que soit leur taille, peuvent représenter un grave danger pour l'aéronautique. On estime ainsi à 34'000 le nombre de chocs aviaires chaque année dans le monde. Heureusement, ces mauvaises rencontres ne se terminent pas toujours en catastrophe. Il n'empêche qu'elles peuvent des conséquences financières importantes. L'OACI estime ainsi qu'en 2005, ces chocs aviaires ont coûté la bagatelle de 1,1 milliard de dollars à l'aviation civile. 85% des chocs aviaires surviennent principalement durant les phases d'atterrissage et de décollage, de sorte que la lutte s'organise sur les plates-formes

Pour cela, les agents de protection du péril animalier développent diverses techniques de prévention passive. Il s'agit de rendre le milieu moins attractif. Les gestionnaires de site sont rendus attentifs à la nature des prairies. Les tontes sont gérées de telle sorte que les espaces verts ne deviennent pas des terrains de chasse pour les rapaces. Une surveillance est apportée à toutes les installations susceptibles d'attirer des oiseaux aux alentours des aéroports (décharges, retenues d'eau etc.). D'autres techniques actives sont utilisées pour effrayer les oiseaux, au titre desquelles l'utilisation d'armes, d'engins pyrotechniques, de sons synthétiques ou de cris de détresse.

Diverses législations sont applicables en matière de prévention du péril animalier, l'OACI ayant édicté différentes normes et pratiques en la matière. Il s'ensuit un mouvement vers la professionnalisation et la reconnaissance du métier d'agent de prévention du péril animalier. Airtrace, le centre international de formation en environnement aéroportuaire, dispense dorénavant un enseignement spécialisé répondant aux demandes des régulateurs et des autorités aéroportuaires (lire ci-contre).

BST